



N/Réf : Secrétariat Général  
NDA/ED/MR



**ARRÊTE N° 96/36**

**Série A**

**OBJET :** Interdiction d'accès au site du Triton.

Le Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 1994 relative à la résiliation amiable du bail emphytéotique liant la ville à la S.E.M. Yverres Objectifs Loisirs,

VU l'acte notarié en date du 31 janvier 1996 correspondant,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 1996 relative à l'échange des terrains sis 31, rue Raymond Poincaré et 67, rue des Petits Bouts entre la Ville et la Société J.M.T. 3000,

CONSIDERANT l'état de délabrement des bâtiments et l'absence d'entretien des terrains sur l'ensemble du centre aquatique « Le Triton », appartenant au domaine privé de la commune, sis à l'angle de la rue Raymond Poincaré et du C.D. 94, n'offrant plus les garanties nécessaires à la sécurité,

CONSIDERANT qu'il convient de prescrire des mesures de sûreté,

**A R R E T E**

**Article 1er :** Il est rappelé l'interdiction formelle d'accès à quiconque, et a fortiori, à toutes installations à caractère privé, public et commercial, au site du Triton susvisé, en raison de sa dangerosité.

**Article 2 :** Il sera fait immédiatement appel aux agents de la force publique pour faire respecter cet arrêté, face à tout contrevenant.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et textes en vigueur.

**Article 4 :** MM. le Commissaire de Police et le Commandant de la Gendarmerie de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry pour visa et publié conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales..

Fait à Yverres, le 15 avril 1996.



Le Maire,

*N. Dupont-Aignan*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - Tél : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

